

La validation des compétences, ça roule ! Comment ?

1. Quelques chiffres
2. Témoignages
3. Les avantages pour les candidats et les employeurs
4. Les garanties de la qualité du Titre de compétence
5. Développement et perspectives

Depuis 2003, toute personne de plus de 18 ans, ayant une expérience professionnelle mais pas de diplôme ou certificat correspondant, peut passer une épreuve de validation des compétences. Celle-ci est évaluée par un jury de professionnels dans un Centre agréé. En cas de réussite, un Titre de compétence est délivré. Le Titre de compétence est un document officiel qui atteste de la maîtrise d'une partie de métier.

Ce Titre est reconnu par :

- la Région wallonne
 - la Fédération Wallonie- Bruxelles
 - la Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale
- avec le soutien du Fonds Social Européen et du Plan Marshall.

Un Titre de compétence peut, dans certains cas, être délivré en fin de formation professionnelle.

On peut par exemple obtenir un ou plusieurs Titres de compétence pour les métiers suivants: employé administratif, aide-ménagère, aide-comptable, ouvrier boulanger pâtissier, installateur électricien résidentiel, maçon, peintre en bâtiment, magasinier, jardinier, technicien PC et réseau, ...

1. Quelques chiffres

25.046 Titres de compétence délivrés depuis 2005, dont 8.200 en 2015 et plus de 4.000 pour des métiers en pénurie en 2015,

62.7% des candidats sont des **chercheurs d'emploi**,

75% de candidats avec un niveau de diplôme **égal ou inférieur au CESS**,

23 % de candidats de **plus de 45 ans**, et 13% entre 18-24 ans

95% des employeurs pensent que le titre de compétence est une alternative intéressante pour les personnes sans certification (ou diplôme) (Etude Sonecom 2012),

69% des entreprises sont prêtes à en faire **usage lors d'un recrutement** (Etude Sonecom 2012),

80% des candidats considèrent pouvoir évaluer, officialiser ou valoriser leurs compétences (Etude Sonecom 2012),

47 Centres de validation agréés en Wallonie et à Bruxelles,

39 métiers pour lesquels il existe une épreuve de validation.

Grâce au Titre de compétence, les candidats ont principalement (enquête Consortium de validation des compétences 2015)

- Obtenu une preuve officielle de leur compétence (19%)
- Augmenté leur estime d'eux même (14%)
- Complété leur CV ou présenté le Titre à leur conseiller emploi (21%)
- Obtenu un emploi (11%)

Le Titre de compétence est un des éléments important dans le parcours professionnel d'une personne.

2. Témoignages

Des candidats :

Adamou, né en 1982, est ouvrier polyvalent dans le secteur tertiaire. Il a validé ses compétences dans le Centre validation des compétences EPS de Liège pour reprendre une formation avec dispense à l'IFAPME. « La validation des compétences est comme une seconde chance », estime-t-il. « De nombreuses personnes ont des compétences qu'ils n'arrivent pas à valoriser sur le marché de l'emploi. La validation donne l'opportunité de le faire et d'avancer dans la vie. Cela vous donne des ailes. »

Carine, la quarantaine, travaille chez Natise (entreprise de Titre Service d'insertion) à Namur. Elle a passé deux épreuves de validation des compétences au Forem-Centre de formation de Saint Servais pour devenir formatrice externe chez Forma Service. Elle a appris son métier par elle-même.

Hamid, d'origine étrangère, avait besoin de prouver ses compétences en Belgique pour trouver un emploi. Il a travaillé dans son pays pendant 15 ans. Le Titre de compétence l'a aidé à obtenir un emploi dans sa spécialité en 4 à 5 mois. Ce qu'il n'avait pas pu obtenir en 4 ans.

Des patrons :

Damien Taillard, patron de deux boulangeries dans la région de Liège, a engagé un ouvrier boulanger-pâtissier grâce à son Titre de compétence.

Séverine Flahaux, accompagnatrice sociale chez Natise (entreprise de Titre Service d'insertion), a découvert les Titres de compétence il y a deux ans. Elle perçoit le Titre de compétence comme un outil de référence lors d'un recrutement, mais aussi un élément important pour l'estime de la personne dans un parcours d'insertion. Pour elle, les Titres de compétence obtenus par ses employés améliorent l'image de l'entreprise auprès de ses clients.

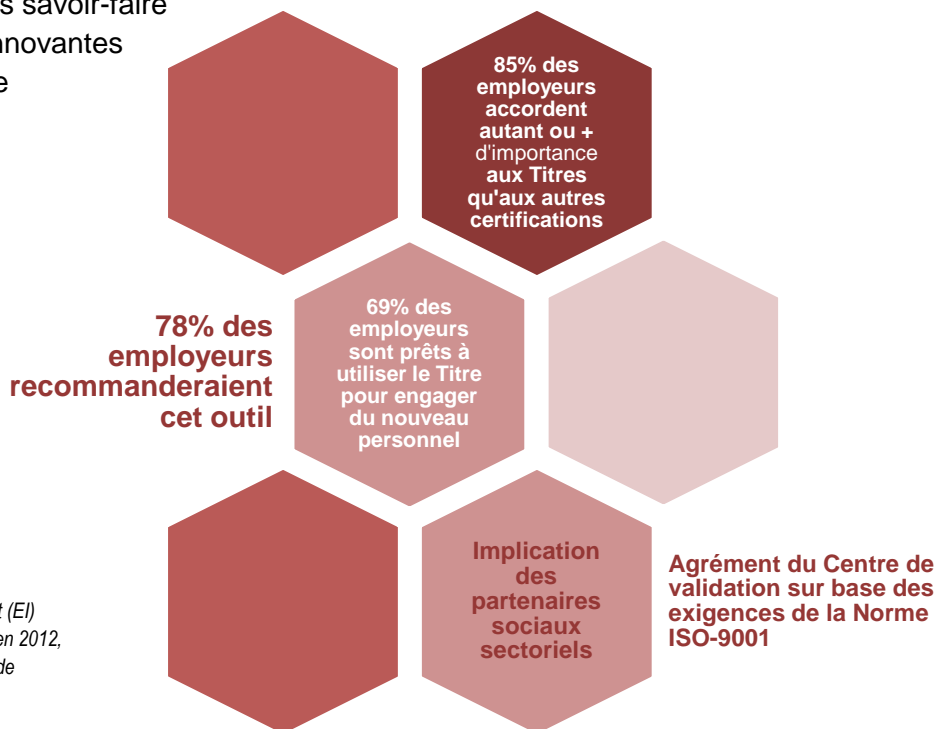
Jean Jacques Nonet, Président de la Confédération Construction Wallonne et patron d'une entreprise de voirie, rappelle que « les épreuves de validation sont des mises en situation réelles, produites par les partenaires sociaux sectoriels. Les référentiels de validation sont réalisés avec l'appui des fédérations de métiers, en se basant sur les profils métiers du Fonds de Formation Construction ». A ses yeux, lorsqu'on réussit une épreuve de validation, on a un niveau de ce qu'on a l'habitude d'appeler 'ouvrier spécialisé'. « La validation des compétences est un outil intéressant, que nous devons davantage nous approprier. Il est important que les entrepreneurs se rendent dans les centres, participent aux épreuves comme examinateurs et que des épreuves soient organisées en entreprises pour comprendre le mécanisme et le fonctionnement de la validation des compétences. C'est à ces conditions que la validation des compétences prendra vraiment toute sa valeur, aux yeux des entrepreneurs que nous sommes. »

3. Les avantages pour les candidats et les employeurs

Les avantages du Titre de compétence pour l'employeur

- Un outil solide de référence lors du recrutement interne et externe - Preuve de la maîtrise effective d'une compétence démontrée
- Motivation, valorisation et fidélisation du personnel
- Valorisation de l'image de professionnalisme - Amélioration de la compétitivité de l'entreprise
- Accompagnement des évolutions internes des collaborateurs
- Rationalisation et optimisation des parcours de formation
- Responsabilité sociale de l'entreprise

- Pérennisation des savoir-faire
- Source d'idées innovantes
- Gain d'autonomie



Données tirées de l'étude d'impact (EI) du Titre de compétences, menée en 2012, par Sonecom pour le Consortium de validation des compétences.

Les avantages du Titre de compétence pour le candidat

- Reconnaissance officielle des compétences professionnelles : le Titre de compétence est un document légal reconnu par les partenaires sociaux sectoriels, les opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle, et les gouvernements.
- Renforcement de l'estime de soi
- Preuve des compétences techniques face à un employeur
- Accès et dispense lors d'un parcours de formation professionnelle
- Amélioration de la mobilité en Belgique et à l'étranger
- Accès à la profession (véhicules à moteurs, coiffure et esthétique, construction et électrotechnique) et reconnaissance de la profession (Certification officielle pour le cariste, BCCA Peintre industriel, passerelle pour les métiers du froid)
- Valorisation au sein des pouvoirs locaux et provinciaux (Circulaire Furlan du 25.01.2011)

4. Les garanties de la qualité du Titre de compétence

Le référentiel de validation

Ils sont produits et actualisés par les partenaires sociaux sectoriels. Ils déterminent une grille d'évaluation qui contient les critères nécessaires à la vérification de l'acquisition d'une compétence, des indicateurs et niveaux de réussite.

L'agrément des centres de validation

Lorsque les référentiels de validation sont produits, l'offre correspondante est organisée dans des centres de validation. Pour assurer la qualité et l'homogénéité du service, un mécanisme d'agrément des centres de validation a été mis en œuvre. Un agrément spécifique à chaque métier est requis pour valider les compétences des candidats. Après un audit préalable réalisé par un organisme de certification (agrée par Belac) et un avis des partenaires sociaux, des centres de validation sont agréés par les gouvernements en vue d'accueillir les candidats et valider leur compétence.

L'épreuve de validation des compétences

Il s'agit d'une mise en situation professionnelle reconstituée qui se déroule en présence d'un observateur externe au Centre et d'un expert métier sur base de la grille d'évaluation.

5. Quelques développements et perspectives

a. Les conventions sectorielles spécifiques

La validation des compétences fait partie des engagements repris dans les conventions sectorielles cadres de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. A ce titre, le Consortium signe des conventions sectorielles spécifiques, de concert avec le SFMQ (Service francophone des métiers et des qualifications). Sont ainsi concernés plus de 10 secteurs d'activité dont les secteurs de l'électricité, de la coiffure et des soins de beauté, de la construction ou encore de l'industrie technologique.

Les objectifs de ces conventions ou plans de travail sont :

- d'articuler les normes métiers avec le Service Francophone des métiers et des qualifications
- de soutenir la communication auprès des acteurs de l'entreprise
- d'améliorer la valeur d'usage du Titre. Citons par exemple que le Titre de compétence pour le conducteur de chariot élévateur (**cariste**) est la **Certification officielle pour le secteur** depuis fin 2012, une passerelle entre l'obtention des Titres de compétence du **secteur du froid** et le certificat européen d'aptitude en technique du froid.
- de développer de **nouveaux métiers**. La signature de la convention sectorielle spécifique avec l'**Horeca** a ainsi permis la mise en œuvre de la validation des compétences pour des métiers tels que barman, garçon-serveur de restaurant ou encore chef de rang. Plus de dix secteurs se sont également réunis afin de développer la validation des compétences pour la fonction de **Tuteur en entreprise**. D'autres métiers verront le jour en 2016 ou 2017 tels que le monteur/démonteur de pneus, le réparateur de cycle, ou encore l'installateur de compteur intelligents.

b. L'approche dossier

Dans le cadre du Plan Marshall et du Fonds social européen, en collaboration avec le Labset et des Fonds de formation professionnels (CP314, IFP, ...) plusieurs projets pilotes seront mis en place afin d'expérimenter la validation des compétences par approche dossier. Cette approche permet de mieux répondre à la situation de certains travailleurs et favorise l'évaluation de certaines compétences.

Le candidat doit prouver par des exemples concrets (issus de son passé/présent professionnel) et illustrés (par des documents/traces authentiques), qu'il a vécu des situations d'apprentissage ou de travail au travers desquelles il a développé les compétences du métier visé (norme= référentiel).

c. Dans le cadre du Plan 2025 à Bruxelles, des contacts avec l'instance bassin ont permis la préparation d'un projet pilote (Alphaval) destiné à renforcer, grâce à une formation courte en français langue étrangère (FLE), les compétences linguistiques de candidats proches de la réussite d'une épreuve de validation des compétences.

d. Dans le cadre du Projet FSE, à la demande de la prison de Marche-en-Famenne, et en collaboration avec une stagiaire de l'Université de Liège, un projet pilote a été lancé pour valider les compétences de détenus afin de favoriser une reprise en formation ou une ré-insertion.

e. Perspectives 2016 des opérateurs d'Enseignement et de formation professionnels qui composent le Consortium de validation des compétences :

A Bruxelles, un nouveau centre de validation des compétences du SFPME voit le jour pour « Tuteur en entreprise ». Un second est un centre créé en partenariat avec Bruxelles Formation, l'Enseignement de Promotion Sociale et l'EFPP pour créer une structure d'accueil et d'orientation vers la validation dans les métiers de l'HORECA (Barman/Barmaid, Garçon/serveuse restaurant, Premier chef de rang). Le métier de plafonneur sera également proposé par Bruxelles Formation.



VALIDATION
des COMPÉTENCES

Globalement, la volonté est de développer l'offre à Bruxelles au regard des besoins constatés: viser davantage de sessions et de métiers, en proposant des services en amont (ex. modules de renforcement) et en aval (ex. reprise en formation).

En Wallonie, le Tuteur en entreprise est proposé dans plusieurs Centres de l'IFAPME et du Forem. Les métiers de l'horeca, et d'esthéticien (h/f) seront également proposés par Le Forem, l'IFAPME et/ou l'Enseignement de Promotion sociale.

Par ailleurs, l'optimisation du service au public est une priorité, avec une mise en œuvre d'un maximum d'unités de compétences, l'élargissement de l'offre à de nouveaux métiers, notamment les métiers d'avenir ou en évolution, ainsi qu'une plus grande intégration du dispositif de Validation des compétences dans les outils d'identification des compétences et les parcours des individus (reprise en formation, modules de renforcement, ...).

Contact et information :

Sébastienne MISONNE - Chargée de Communication pour le Consortium de validation des compétences - GSM : 0495/546.326 - s.misonne@cvdc.be

<http://www.validationdescompetences.be>